

R1

THÉMATIQUE

Plans, politiques, programmes et stratégies existants en faveur de la biodiversité

SOUS-QUESTION

Quel est le cadre d'intervention pour la biodiversité sur le territoire ?

QUESTION CLÉ

Quelles sont les réponses apportées par les acteurs du territoire pour préserver la biodiversité ?



DYNAMIQUE AUTOUR D'UNE STRATÉGIE RÉGIONALE POUR LA BIODIVERSITÉ



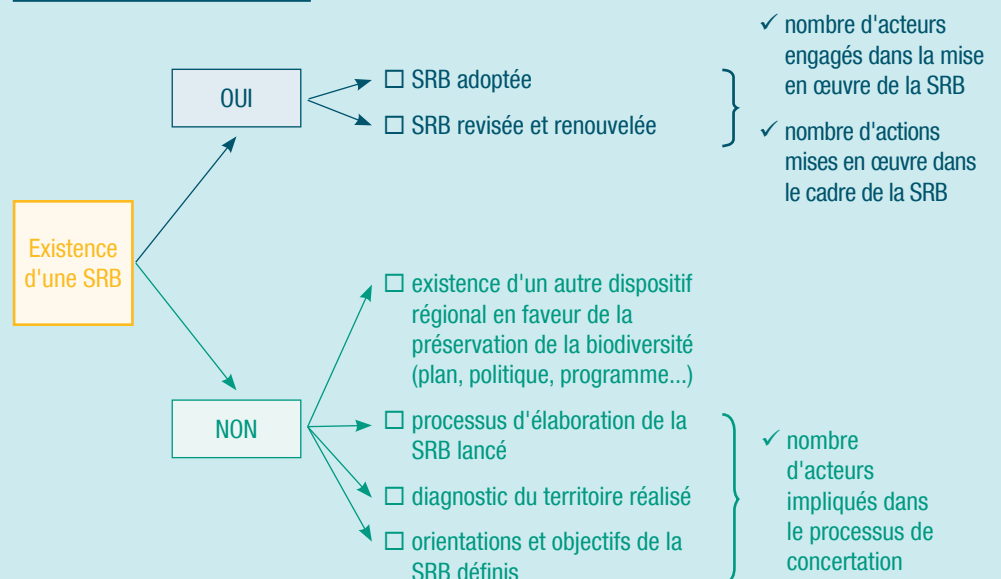
Présentation

Les stratégies régionales pour la biodiversité (SRB) sont des documents élaborés dans le cadre d'une démarche participative associant les principaux acteurs du territoire, qui définissent un cadre commun d'intervention pour préserver la biodiversité à l'échelle régionale. Ce cadre de référence partagé, comprenant un diagnostic de la situation du territoire, l'identification des enjeux, ainsi que la définition d'orientations pour agir, est destiné à être décliné par tous les acteurs du territoire qui le souhaitent, dans le cadre de leurs propres dispositifs et en fonction de leurs compétences. L'Etat se fixe comme objectif « l'élaboration, y compris outre-mer, de stratégies régionales et locales cohérentes dans le respect des compétences des collectivités territoriales et en concertation avec l'ensemble des acteurs concernés » (loi Grenelle I).



Modalités de calcul

FORMULE DE CALCUL



MÉTHODOLOGIE ET DÉFINITIONS

L'adoption de la stratégie régionale pour la biodiversité par une délibération de l'organe délibérant marque le début de son existence formelle et de sa mise en œuvre.

La SRB est « révisée et renouvelée » lorsqu'elle fait l'objet d'une actualisation au terme de sa durée de vie.

Pour les régions qui ne disposent pas encore d'une SRB, il est possible d'indiquer :

- l'existence d'autres dispositifs régionaux en faveur de la préservation de la biodiversité dont elles se sont dotées (plans, politiques, programmes...),
- ainsi que, le cas échéant, le stade d'avancement dans la démarche d'élaboration de la SRB : processus lancé, diagnostic partagé de la situation du territoire réalisé, orientations et objectifs pour agir définis.



Informations complémentaires

Au-delà de l'adoption d'une stratégie régionale pour la biodiversité, il est primordial de s'intéresser à la concertation mise en place et au déroulement de sa phase opérationnelle. Il est donc nécessaire de renseigner les indicateurs complémentaires suivants :

- Dans le cas où la stratégie régionale pour la biodiversité existe :
 - ✓ le **nombre d'acteurs engagés** dans la mise en œuvre de la SRB (ayant adhéré à la SRB, ayant déposé un engagement, réalisant des actions dans le cadre de la SRB...).
 - ✓ le **nombre d'actions mises en œuvre** dans le cadre de la SRB.
- Dans le cas où la stratégie régionale pour la biodiversité est en cours d'élaboration (processus lancé, diagnostic réalisé ou orientations et objectifs définis) :
 - ✓ le **nombre d'acteurs impliqués** dans le processus de concertation.

TYPE DE RÉSULTATS

Les résultats peuvent être représentés en indiquant la situation de la région au regard de l'existence d'une SRB, couplés aux valeurs des indicateurs complémentaires. Ces derniers peuvent par ailleurs être représentés sous la forme d'une courbe indiquant leur évolution dans le temps.



Analyse et interprétation

VALEUR NATIONALE INDICATIVE

La France s'est dotée d'une première Stratégie nationale pour la biodiversité (SNB) pour la période 2004-2010, révisée pour la période 2011-2020 (deuxième SNB).

Dans le cadre de son étude « *Quelles stratégies régionales pour la biodiversité en France métropolitaine ?* » (2011), l'UICN France constate que près de la moitié des régions françaises sont engagées dans une SRB (10 régions fin 2013).

CLÉS POUR L'INTERPRÉTATION

Elaborées dans le cadre de démarches volontaires et participatives associant les acteurs du territoire et traduisant un engagement fort des territoires concernés, **les stratégies régionales pour la biodiversité sont porteuses d'une véritable valeur ajoutée par rapport aux plans, politiques ou programmes, propres à chaque acteur du territoire.** En effet, elles définissent des orientations d'intervention communes et partagées pour préserver la biodiversité du territoire régional, favorisant ainsi une convergence d'objectifs et de moyens pour une action publique solidaire et cohérente.

Cet indicateur reflète la dynamique engagée en région pour structurer l'action en faveur de la biodiversité autour d'un cadre d'intervention commun aux acteurs du territoire.

POINTS DE VIGILANCE / MARGE D'AMÉLIORATION

Il est également intéressant de fournir des informations qualitatives sur la cohérence de la stratégie avec des dispositifs existants à d'autres échelles territoriales et dans d'autres secteurs d'activités (politiques territoriales agricole, de transport, économique ; Agenda 21 ; politique « espaces naturels sensibles » ; Schéma régional climat air énergie...).

Liens avec d'autres indicateurs du jeu UICN France

- R3 – Nombre de consultations relatives aux sujets de la biodiversité menées auprès des acteurs du territoire

Indicateur(s) et jeu(x) de référence

- Indice de Singapour :
17. Policy, rules and regulations. Existence of local biodiversity strategy and action plan

Références

Se référer à la bibliographie dans le *Guide pratique*

